

Image not found or type unknown



Sci :Domicile conjugal sans convention

Par **BOSCATON**, le **23/03/2023** à **16:17**

Mon mari demande à ce que la garde de mon fils soit fixée à mon domicile .mais demande au Jaf d'ordonner mon expulsion !
Ce domicile conjugal est propriété de sa sci. (J'y suis étrangère), aucune convention n'a été signée avec la sci pour le désigner comme domicile conjugal (j'étais naïve et confiante)
Mon mari a quitté le domicile conjugal il y a plusieurs mois.
Ma question est donc de savoir si le Jaf est compétent pour statuer sur une expulsion ?
Sans aucune convention avait-il le droit de le désigner domicile conjugal, sans contrepartie financière ou en nature ?
Je suis perplexe ..
Merci pour vos réponses